



INFO PARENTS

MOIS DE SEPTEMBRE

Absences des élèves

Nous vous rappelons qu'il est important que vous communiquiez à l'école afin de nous aviser de l'absence de votre enfant. Le message peut être laissé dans la boîte vocale de l'école en précisant le nom de l'élève, son groupe ainsi que le motif de l'absence.

Retards

Afin d'éviter tout dérangement tant pour votre enfant, pour les élèves de la classe et l'enseignant, il est important que votre enfant arrive à temps pour la cloche. Si celui-ci est en retard, il doit se présenter au secrétariat.

ÉCOLE ST-BERNARD



- ❖ Absences des élèves
- ❖ Retards
- ❖ Arrivée des élèves
- ❖ Circulation dans l'école
- ❖ Code de vie de l'école
- ❖ Identification des effets personnels
- ❖ Paiement de la facture
- ❖ Photos scolaires



Arrivée des élèves

En tout temps, à partir de 7h45, votre enfant doit se rendre dans la cour de l'école. Pour les utilisateurs du service de garde, prenez note que la puce n'est plus activée après cette heure (7h45).

Les matins de pluie, les élèves doivent utiliser la « porte avant ouest » lorsqu'ils arrivent à l'école, tout comme les élèves transportés en autobus.

Circulation dans l'école

Nous vous rappelons que pour la sécurité de nos élèves, de vos enfants, il est interdit de circuler dans l'école. Vous devez donc vous rendre **obligatoirement** au secrétariat lorsque vous venez à l'école que ce soit durant le temps de classe ou encore au début ou à la fin des cours.

Identification des effets personnels

Nous vous rappelons qu'il est important d'identifier les effets personnels de votre enfant : sac d'école, boîte à lunch, plats, etc.

Code de vie de l'école

Nous vous invitons à prendre connaissance du code de vie de l'école Saint-Bernard. Celui-ci contient de nombreuses informations sur le fonctionnement de notre école.

Vous le retrouverez sur le site:

<https://st-bernard.csvdc.qc.ca>



Paiement de la facture

Le vendredi 7 septembre, vous avez reçu par courriel une facture sur laquelle se retrouve les frais pour la surveillance du midi, les fournitures scolaires et la reprographie. Nous vous informons que vous avez jusqu'au 9 octobre pour faire le paiement.

Date importante à retenir :

**Photos scolaires
le 11 octobre 2018.**

